

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation : 21/01/2022

Le vingt-cinq janvier deux mil vingt-deux à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Emerick DALLA-BARBA, Maire-adjoint

Présents : Emerick DALLA-BARBA, (ayant procuration de Théophile JOULLIÉ) Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, (ayant procuration de Nicole JOULLIÉ) Maires-Adjointes, Émilie DUBOS, Norberte MAUPEU, Virginie PUJOS, Laurence TOMASELLO (ayant procuration de Muriel TABARANT), Simon DANÉY DE MARCILLAC, Mathieu MENDOUSSE, (ayant procuration de Dimitri RANSAN), Gaston REY

Excusés : Nicole JOULLIÉ, Maire, Muriel TABARANT, Théophile JOULLIÉ, Dimitri RANSAN

Secrétaire de séance : Simon DANÉY DE MARCILLAC

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 Décembre 2021 adopté à l'unanimité.

OBJET : PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU VILLAGE

Monsieur le Maire-adjoint expose que dans le cadre de la suite des travaux d'aménagement du cœur du village (tranche 2) il a été demandé au Syndicat des Energies du Gers de proposer un projet d'éclairage public en accord avec le projet global.

Le plan du projet étant le suivant :



L'estimation des travaux d'éclairage public est évaluée par le SDEG comme suit :

- Montant Hors-Taxe :	17 260.84 €
- Subvention du S.D.E.G.	5 178.25 € (30% plafonnée à 80 000.00 € H.T)
- Reste à charge pour la commune :	12 082.59 €

Monsieur le Maire-adjoint soumet au vote l'adoption du projet d'éclairage public ainsi que l'autorisation de signer le devis :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet présenté

AUTORISE Monsieur le Maire-adjoint à signer le devis et la convention avec le SDEG pour la réalisation des travaux. Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux devront être inscrits au prochain budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Objet : TARIF MONUMENTS CIMETIÈRE

Monsieur le Maire-adjoint rappelle que suite à la reprise de concessions en terrain commun (délibération en date du 25 septembre 2019) la commune a fait le choix de conserver sur certaines sépultures les monuments (cuve+ stèle).

Afin de pouvoir vendre ces monuments il est nécessaire que le conseil délibère pour en fixer un prix. Monsieur le Maire-adjoint propose de fixer les tarifs de la manière suivante :

- **Monument pour 1 personne : 150€**
- **Monument pour 2 personnes : 300€**

Après en avoir délibéré le conseil DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- **d'APPROUVER** les tarifs pour les monuments du cimetière communal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

OBJET : ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE COMMUNE DE BARRAN

Monsieur le Maire-adjoint rappelle au conseil municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre le Centre de Gestion du Gers propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Monsieur le Maire-adjoint propose au conseil municipal la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Barran :

- **APPROUVE** la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- **AUTORISE** le Marie-adjoint à faire appel au Centre de Gestion du Gers pour un accompagnement technique et méthodologique ;
- **AUTORISE le** Maire-adjoint à signer tous les documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré

les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

QUESTIONS DIVERSES :

- Pour l'élaboration du document unique, Mme ODRIOZOLA-ALONSIO sera nommée Assistant de Prévention de la commune et Mme PUJOS sera sa suppléante.
- Une pétition a été présentée en Mairie à propos des travaux de la rue du Docteur G.Demandes et de la place des Centenaires, après discussions, un projet de réponse a été élaboré. Chaque riverain sera informé de cette réponse.
- Suite à l'accident survenu à l'entrée du PROXI, la modification de l'entrée du parking est évoquée une réflexion est lancée pour agrandir cette entrée et en améliorer la visibilité.
- Au hameau de Peyrucolles une réflexion est en cours avec le SICTOM Centre pour modifier la position de l'emplacement des containers à ordures.
- En raison de la grève des personnels enseignant, communal et intercommunal l'école sera fermée jeudi 27 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.